

## **Rapport N° 148**

Sondages archéologiques à la place Perdtemps  
Demande d'un crédit d'investissement de CHF 125'000.- TTC

---

Nyon, le 11 mars 2014

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis cité en titre s'est réunie le 18 janvier.

Etaient présents Mesdames Chantal Thuillard, Doris Uldry et Mireille Guignet, ainsi que Messieurs Christian Pühr, Jean-François Fuglister, Franco Tracchia et David Lugeon (président et rapporteur).

Mme Taina Pieren était absente.

La Commission remercie Mme Fabienne Freymond Cantone, Municipale, et M. Bernard Voeffray, Chef de service, pour les informations données lors de cette séance.

### **Préambule**

Dans le préavis 148, la Municipalité explique que les sondages souhaités représentent une première étape indispensable avant toute décision concernant l'avenir de la place Perdtemps et de ses alentours. Ils présenteront à la fois l'avantage urbanistique de savoir ce que l'on peut y faire ou non et l'avantage culturel de connaître enfin ce qui se situait à cet emplacement dans le passé.

### **Discussion**

Les commissaires ont posé quelques questions d'ordre essentiellement technique. Il en ressort les informations qui suivent.

Les éléments mentionnés en rouge sur le plan proposé par le préavis sont ceux déjà observés lors de fouilles précédentes. Mais à l'heure actuelle, on préfère opérer par sondes que par fouilles, pour des raisons notamment pratiques liées à l'usage actuel de la place, le parking restant ainsi opérationnel.

Les éléments verts indiquent quant à eux les emplacements prévus pour les sondages, dont l'ambition est de ne pas gêner le stationnement. A l'aboutissement de cette opération de sonde, et compte tenu des éléments que les archéologues connaissent déjà, on sera à même d'avoir une idée précise de la teneur archéologique de la place.

Il est à noter que le degré d'importance d'une découverte archéologique est très variable. Cependant, les archéologues ont l'intuition que l'on trouvera essentiellement sous la place un quartier artisanal, d'importance nettement moins conséquente qu'un amphithéâtre ou un monument lié aux rites romains. Les zones artisanales sont des lieux de vie qui ne présentent pas d'éléments de première importance.

Quelle que soit la teneur des découvertes, le débat politique s'engagera au moment où l'on sera bien au clair sur ce à quoi on a affaire. Certains commissaires se sont toutefois montrés inquiets de savoir ce qui pourrait remettre en cause la possibilité de faire un parking souterrain. Il nous a été répondu clairement qu'il faudrait trouver une merveille archéologique de très grande importance (telle que l'amphithéâtre), auquel cas le débat s'engagera différemment, mais s'engagera de toute façon.

La commission a par ailleurs demandé s'il était possible d'opérer les sondes par géoradar. Cette technique n'est pas souhaitée ici par les archéologues, d'une part parce qu'elle dysfonctionne sur revêtement dur, d'autre part parce qu'elle ne permet pas de savoir à combien de strates différentes nous avons affaire.

## **Conclusion**

La Commission est convaincue du bien-fondé du souhait municipal de bien connaître le terrain de Perdtemps avant de faire quelque plan que ce soit sur la comète. Elle est donc favorable à ce que soient entrepris des sondages sous la forme exposée dans le préavis.

Au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité que nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 148 concernant une demande d'un crédit de CHF 125'000.- pour des sondages archéologiques à la place Perdtemps,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder un crédit d'investissement de CHF 125'000.- TTC pour financer les sondages archéologiques programmés à la place Perdtemps ;
2. que ce montant sera porté en augmentation du compte N° 9143.2 - Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 10 ans.

La Commission:

Mesdames  
Mireille GUIGNET  
Taina PIEREN  
Chantal THUILLARD  
Doris ULDRY

Messieurs  
Jean-François FUGLISTER  
Christian PUHR  
Franco TRACCHIA  
David LUGEON, président et rapporteur